

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 21/10/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2021

2021-039 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL CHARTE POUR LES COMMUNES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
16	1	3	8	A L'UNANIMITE

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Roland PORTELA (suppléant) ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Madame Corinne CHABAUD ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX ;

Procurations

Madame Laurie PONS à Madame Marie-Rose LEXCELLENT ; Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT ; Monsieur Lucien LIMOUSIN à Monsieur Roland PORTELA.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2017, portant transformation de plein droit du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n°2016.025 du 27 juillet 2016 portant engagement du territoire dans un projet alimentaire territorial à l'échelle des Bouches du Rhône, en co-pilotage avec la Métropole Aix-Marseille Provence ;

Vu la délibération n° 2017.22 du Comité syndical du 23 juin 2017 approuvant les termes de la Charte agricole du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n°003 du 23 mars 2021 portant demande de financement au titre de la mesure "Partenariat État/Collectivité au service des PAT – Amplification" du plan de relance ;

Vu la délibération n°2021.013 du conseil syndical du 13 avril 2021 portant sur le renouvellement de la convention triennale 2021-2024 avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le co-pilotage du Projet Alimentaire Territorial, portant sur l'approbation de la feuille de route 2021-2024, et portant sur la demande de reconnaissance de niveau II ;

Le PETR du Pays d'Arles s'est engagé depuis 2016 aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle des Bouches-du-Rhône dont l'ambition collective est d'accompagner le territoire vers l'agriculture et l'alimentation de demain : locale, durable, équitable, de qualité, innovante et accessible au plus grand nombre.

Depuis 2018 les co-pilotes mènent un processus de concertation avec un très large panel d'acteurs, représentant l'ensemble des parties prenantes du système alimentaire local qui a permis d'aboutir à une stratégie formalisée et à la validation d'une feuille de route opérationnelle et pluriannuelle en décembre 2020. Ce plan d'action englobe des thématiques diverses comme la transition agroécologique des filières agricoles, la valorisation et la commercialisation locale des productions du territoire, la préservation des ressources telles que l'eau et le foncier, la restauration collective durable, et l'accessibilité du plus grand nombre à une alimentation locale et de qualité.

Des communes du périmètre du PAT ont déjà engagé ou souhaitent amorcer des actions à leur échelle en faveur d'une alimentation durable, certaines souhaitant même s'engager dans une politique alimentaire. Les communes ont en effet la possibilité d'agir sur l'installation d'agriculteurs, la mobilisation du foncier agricole, l'aménagement du territoire, le développement de circuits de vente notamment via la restauration collective, etc.

Ainsi est-il important d'une part que les communes puissent s'appuyer sur l'expertise développée par le PAT à l'échelle des Bouches-du-Rhône et inscrire leurs projets en cohérence avec sa stratégie et d'autre part que les initiatives communales viennent enrichir les dynamiques portées par le PAT.

Afin de formaliser cette bonne articulation de travail collectif et d'ambitions partagées entre les communes et le PETR du Pays d'Arles en faveur d'une meilleure alimentation pour les habitants du territoire, il est proposé une **Charte d'engagement volontaire** des communes dans le Projet Alimentaire Territorial.

Au travers de cette charte, l'accompagnement du PAT prendrait des formes diverses telles qu'un appui au développement de projets, la mise en lien avec un réseau d'acteurs et des sources de financements ou encore une mise en valeur des initiatives via les outils de communication du PAT. En retour les communes signataires s'engagent à définir un plan d'action en cohérence avec la stratégie du PAT, à désigner un élu et un technicien référent et à participer aux différentes rencontres organisées par les co-pilotes.

Il est proposé aux membres du conseil syndical de bien vouloir :

- 1 – **APPROUVER** les termes de la charte d'engagement des communes au sein du Projet Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Arles et de la Métropole Aix-Marseille-Provence annexée à la présente délibération ;
- 2 – **PROMOUVOIR** la charte auprès des communes ;
- 3 – **AUTORISER** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, overlapping loops and a series of smaller, more intricate strokes at the bottom, all contained within a large, sweeping underline.